

**DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP) – DDP-001537**  
**POUR LE MODÈLE OPÉRATIONNEL DONNÉES ET ANALYTIQUE**

**ADDENDA n° 2**

Le présent addenda à la DDP-001537 pour le modèle opérationnel Données et analytique est publié pour fournir les questions et les réponses suivantes :

<b>Question 1</b>	<b>Dans le cadre de l'initiative actuelle Évolution de la plateforme de données, la SCHL cherche-t-elle à obtenir des recommandations ou des pratiques exemplaires fondées sur Azure?</b>
	Le modèle opérationnel cible doit tenir compte, sans s'y limiter, de l'architecture cible de la SCHL (y compris celle fondée sur Azure) afin de clarifier la façon dont les capacités et les services devraient être déployés pour tirer le meilleur parti de l'architecture cible.
<b>Question 2</b>	<b>Aura-t-on un accès suffisant à toutes les équipes actuelles (Gouvernance des données, Gestion des données, etc.) dans le cadre de la collecte de renseignements pendant la mission?</b>
	<p>La SCHL s'attend à ce que les proposant fournissent des exigences détaillées en matière de disponibilité des ressources (par rôle et par semaine) afin d'assurer une capacité suffisante pour atteindre les résultats attendus. L'accès aux membres appropriés de l'équipe de la SCHL sera planifié en fonction de ces exigences détaillées.</p> <p>Nous nous attendons à ce que les ressources de base de la SCHL participent à cette initiative et assurent la continuité et l'opérationnalisation. Nous devons également interagir avec les autres équipes (analyse des activités, intégration des données, acquisition de données) et les équipes techniques des TI (architecture, opérations). Le proposant doit suggérer une répartition du temps pour les ateliers.</p>
<b>Question 3</b>	<b>Y aura-t-il des ressources réservées à la SCHL, à temps partiel ou à temps plein, au cours de la période de six mois, notamment en gestion de projet ou d'autres fonctions de soutien?</b>
	<p>La SCHL désignera un gestionnaire de projet pour cette initiative.</p> <p>La SCHL dispose également d'une ressource à temps partiel en gestion du changement et en communication pour cette initiative. Nous devons comprendre la nécessité d'augmenter le pourcentage de l'affectation.</p>
<b>Question 4</b>	<b>Y a-t-il un montant prévu au budget pour soutenir la mission pendant la période d'environ six mois?</b>

	Le budget prévu pour les services fournis en vertu de l'entente subséquente ne devrait pas dépasser 500 000 \$, toutes taxes et tous droits compris.
<b>Question 5</b>	<b>Y a-t-il actuellement une stratégie de données bien définie, un modèle de gouvernance des données solide ou des normes de qualité des données bien définies dans toutes les équipes?</b>
	Oui, il existe actuellement une stratégie de données bien définie, fondée sur des initiatives stratégiques bien documentées. Des politiques, des directives, des normes et un modèle de gouvernance des données solides sont actuellement déployés au sein de l'organisation.
<b>Question 6</b>	<b>Quels modèles d'interaction sont actuellement définis dans le cadre de l'équipe du Bureau de gouvernance des données d'entreprise (BGDE) et d'analytique avancée?</b>
	Le modèle opérationnel cible du BGDE couvre les services de gouvernance et de gestion des données, comme la gouvernance des données, la qualité des données, la gestion des métadonnées (y compris le catalogue de données), la classification des données, la gestion des données de base et de référence, la gestion du contenu d'entreprise, la modélisation du domaine des données et la littératie des données. L'équipe de l'analytique avancée s'occupe actuellement des opérations d'analytique libre-service (Power BI) et d'automatisation robotique des processus. Nous visons à intégrer l'analytique avancée en 2023.
<b>Question 7</b>	<b>À quel niveau de maturité (par exemple, absent, initial, reproductible, défini ou géré/modernisation) la SCHL évalue-t-elle actuellement son utilisation des pratiques de données et d'analyse des capacités d'analyse avancées, y compris l'intelligence artificielle et l'apprentissage machine?</b>
	Une évaluation antérieure de la maturité a permis de déterminer que la SCHL est au niveau de maturité « réactivité » (conscience, réactivité, proactivité, gestion, efficacité). Depuis, la SCHL a mené différentes initiatives visant à atteindre le niveau de maturité « proactivité ». On s'attend à ce que le modèle opérationnel Données et analytique contribue activement à ce parcours en précisant comment accroître concrètement la maturité.
<b>Question 8</b>	<b>Des activités de gestion du changement sont-elles prévues dans le cadre de la mission?</b>
	Tous les livrables en matière de gestion du changement que les proposants jugent appropriés et nécessaires pour atteindre le résultat attendu doivent être inclus dans les services offerts. Comme il a été mentionné, la SCHL peut fournir un soutien pouvant atteindre 20 % pour les communications et l'exécution de la gestion du changement, en fonction des exigences précisées par le proposant.

<b>Question 9</b>	<b>La SCHL pourrait-elle expliquer pourquoi elle propose un échéancier de six mois pour l'exécution du projet? Le proposant peut-il proposer un calendrier plus serré pour la livraison des livrables proposés?</b>
	<p>La SCHL s'attend à ce que les proposants proposent un calendrier réaliste fondé sur leur expérience dans l'exécution de tels projets avec des organisations semblables. Veuillez tenir compte du fait que la capacité de la SCHL est actuellement répartie entre différentes initiatives prioritaires, dont celle-ci.</p> <p>La période de six mois est la durée maximale prévue et tient compte du temps consacré aux examens, à la rétroaction et à l'approbation des exigences. Les parties prenantes prennent en charge de nombreuses initiatives. Dès que nous aurons un calendrier cible pour les ateliers et l'examen des documents, nous serons en mesure de confirmer leur participation.</p> <p>(Nous devons tenir compte des jours fériés de fin d'année et prévoir une pause des travaux du 19 décembre au 9 janvier.)</p>
<b>Question 10</b>	<b>La section sur les livrables fait mention d'une feuille de route particulière pour l'analytique avancée. La SCHL a-t-elle déjà une feuille de route pour la gestion des données, ou s'attend-on à ce que la feuille de route pour l'analytique avancée comprenne également des capacités de gestion des données?</b>
	<p>La SCHL dispose actuellement d'une feuille de route pour le Programme de données de la Société (PDS) et d'une feuille de route détaillée pour la portée des travaux du BGDE (gouvernance et gestion des données) au sein du PDS. La feuille de route pour l'analytique avancée est un livrable à produire dans le cadre de ce mandat et elle devrait soutenir, ancrer ou compléter les outils existants.</p> <p>Le principal objectif de la feuille de route de l'analytique avancée est de pouvoir documenter les priorités opérationnelles pour la mise en œuvre du cas d'utilisation de l'analytique avancée et de confirmer un cas d'utilisation pilote.</p>
<b>Question 11</b>	<b>Pourriez-vous fournir une liste des capacités qui sont considérées comme de l'analytique avancée au sein de la SCHL? La proposition fait référence à des capacités comme l'automatisation robotique des processus, l'acquisition et le partage de données, etc., dans la section sur l'évaluation de l'état actuel. Ces capacités devraient-elles être prises en compte dans le cadre de l'analyse coûts-avantages et de la feuille de route de l'analytique avancée?</b>

	La SCHL harmonise sa définition générale de l'analytique avancée avec celle l'industrie, soit les étapes plus avancées de l'analytique, comme l'analyse prédictive, l'analyse prescriptive, l'apprentissage machine et l'intelligence artificielle. L'automatisation robotique des processus est généralement associée à l'analytique avancée. L'acquisition et le partage de données sont considérés comme une occasion pour la SCHL de générer de la valeur (et éventuellement des revenus) en partageant des données enrichies ou à valeur ajoutée à des parties externes. Tous les éléments ci-dessus peuvent et doivent être pris en compte dans les scénarios coûts-avantages
<b>Question 12</b>	<b>La SCHL pourrait-elle envisager de prolonger de deux semaines le calendrier de présentation des propositions?</b>
	La SCHL a reporté la date de clôture au 5 octobre 2022, 14 h (HAE).
<b>Question 13</b>	<b>En ce qui concerne la section J, Vérification de l'autorisation de sécurité, les renseignements devraient-ils être fournis dans le cadre de la réponse à la proposition ou du processus de passation de contrats?</b>
	La cote de sécurité de chaque membre de l'équipe aide la SCHL à comprendre l'état de préparation du proposant pour la prestation des services proposés et constitue donc une exigence. Seul le proposant choisi doit fournir une preuve des résultats de l'autorisation de sécurité dans le cadre de la condition préalable à l'octroi d'un contrat.
<b>Question 14</b>	<b>Étant donné le volume de congés annuels et la forte augmentation des demandes de propositions dues à peu près en même temps, nous demandons respectueusement une prolongation de trois semaines de la date limite de la présente DDP.</b>
	Veillez vous reporter à la réponse donnée à la question 12.
<b>Question 15</b>	<b>La section B.3 Exigences en matière de ressources indique que la ressource proposée doit compter au moins 10 ans d'expérience. Compte tenu du caractère relativement nouveau de certaines technologies et de certains domaines visés ainsi que des modèles de mise en œuvre optimisés, la SCHL accepterait-elle une équipe mixte composée de ressources de niveau supérieur, intermédiaire et débutant, les ressources de niveau supérieur ayant le plus grand nombre d'années d'expérience et les ressources de niveau débutant en ayant moins?</b>
	La nature du mandat proposé exige un très haut niveau d'expérience (d'où l'exigence documentée dans la demande de propositions). Les ressources de niveau débutant ou intermédiaire peuvent être mises à profit à la discrétion du proposant, mais la sélection du proposant sera effectuée en fonction des ressources de niveau supérieur proposées CONFIRMÉES. La SCHL maintient son exigence de 10 ans d'expérience pour les principales ressources supérieures confirmées dans le cadre du mandat. D'autres ressources peuvent être ajoutées à la mission à la discrétion du proposant, mais elles n'influenceront pas directement la décision de la SCHL concernant la sélection du proposant.

<b>Question 16</b>	<b>La SCHL a-t-elle travaillé avec des titulaires ou des tiers pour produire des livrables ou des travaux connexes qui ont mené à la présente portée, y compris les documents énumérés à inclure dans l'analyse de l'état actuel?</b>
	Oui, la SCHL a déjà collaboré avec des parties externes pour produire certains livrables énumérés comme sources d'information. Des membres de l'équipe de la SCHL sont responsables de ces sources d'information.
<b>Question 17</b>	<b>Concernant l'analyse de l'état actuel, la section B1 Livrables mentionne l'ingestion et la préparation des données. Pouvez-vous fournir une description plus détaillée de ce que vous entendez par ces activités?</b>
	Nous faisons généralement référence à l'ingénierie des données, de la source à la cible, afin de créer de la valeur. L'ingestion fait normalement référence à l'étape entre les sources de données et le système de dossiers et le lac de données (ou entrepôt de données), tandis que la préparation fait référence à la transformation des données pour créer des paramètres opérationnels et des indicateurs de rendement afin de prendre des décisions.
<b>Question 18</b>	<b>La section C.3.1 indique que les proposants doivent engager des ressources désignées qui, au moment de l'attribution du contrat, seront affectées au projet. Étant donné que la date de début du projet est indéterminée et qu'il est important que nous conservions une forte utilisation de nos ressources, la SCHL permettrait-elle aux proposants de remplacer les ressources affectées au projet, à condition qu'ils aient des compétences équivalentes ou supérieures (titres de compétence et expérience) que les ressources incluses dans notre proposition?</b>
	La SCHL comprend les contraintes liées à la disponibilité des ressources et peut accepter des changements limités dans l'affectation des ressources AVANT le début du mandat. Toutefois, veuillez noter que les membres de l'équipe CONFIRMÉS influenceront en grande partie la décision de la SCHL pour ce type de mission; veuillez donc préciser quels membres de l'équipe sont des membres potentiels par rapport aux membres confirmés.
<b>Question 19</b>	<b>Le produit final de ce marché est-il destiné à être un rapport décrivant un modèle qui couvre les produits livrables (énumérés sous B.1, page 24) plutôt qu'un logiciel qui met en œuvre un modèle en étoile?</b>
	Ici, « en étoile » ne fait pas référence à une architecture technologique, mais à une approche organisationnelle, parfois appelée fédérée ou hybride. Conformément à la section B.1, la SCHL s'attend à ce que les proposants présentent un modèle opérationnel cible détaillé sur la façon d'exploiter les personnes, les services, les processus, etc. afin de gérer les données et de créer de la valeur avec elles dans l'ensemble de l'organisation. L'autre livrable, Architecture de référence, répond au besoin d'une architecture sous-jacente (modèles de conception et outils au niveau de la capacité) pour soutenir le modèle opérationnel cible.

<b>Question 20</b>	<b>Étant donné la nouveauté des outils modernes d'analytique avancée des données, l'exigence de 10 ans d'expérience constitue un obstacle à l'entrée important. Par exemple, certains services et logiciels mentionnés dans la DDP ont moins de 10 ans (Databricks) ou un peu plus de 10 ans seulement (Azure). Accepteriez-vous des proposants ayant cinq ans d'expérience?</b>
	La modélisation prédictive est une discipline depuis plus de 25 ans. Certaines technologies et pratiques sont nouvelles, mais pas la discipline globale. Veuillez également consulter la réponse à la question 15.
<b>Question 21</b>	<b>Les proposants doivent-ils confirmer l'autorisation de sécurité du personnel avant de soumettre une réponse à la DDP? Ou est-ce seulement nécessaire à l'étape préalable à l'octroi?</b>
	Seul le proposant choisi doit fournir une preuve des résultats de l'autorisation de sécurité dans le cadre de la condition préalable à l'octroi d'un contrat.
<b>Question 22</b>	<b>Serait-il possible d'obtenir la version française de la DDP?</b>
	Oui, lorsqu'elle sera disponible, la version française de la DDP sera accessible sur le site <a href="http://achatsetventes.gc.ca">achatsetventes.gc.ca</a> . Les proposants devraient pouvoir y accéder au plus tard le lundi 19 septembre.  Veuillez noter que toutes les ressources proposées doivent maîtriser l'anglais.
<b>Question 23</b>	<b>Y a-t-il des proposants de la présente DDP qui travaillent actuellement avec la SCHL pour les modèles de données et d'analytique et d'intelligence artificielle/d'apprentissage machine?</b>
	La SCHL embauche différents cabinets d'experts-conseils pour différentes initiatives, y compris pour les données et l'analytique.
<b>Question 24</b>	<b>Les missions typiques sont menées par une combinaison de leaders expérimentés qui répondent aux exigences de 10 ans d'expérience et d'une équipe de soutien moins expérimentée. Pouvez-vous envisager de réviser l'exigence selon laquelle 50 % (ou tout autre pourcentage) de l'équipe doit avoir 10 ans d'expérience?</b>
	Veuillez vous reporter aux réponses aux questions 15 et 20.
<b>Question 25</b>	<b>Quelles ressources et affectations de la SCHL contribueront à la mise en œuvre de ce programme?</b>
	Veuillez vous reporter à la réponse à la question 2.
<b>Question 26</b>	<b>La SCHL a établi un calendrier de livraison de six mois, y a-t-il des jalons clés que nous devrions prendre en compte ou pouvons-nous proposer d'autres échéanciers?</b>
	Veuillez vous reporter à la réponse à la question 9.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.